

LES AGISSEMENTS SEXISTES, LE HARCELEMENT SEXUEL ET LES AGRESSIONS SEXUELLES AU TRAVAIL

- **Objectif général** : Distinguer les notions d'agissement sexiste, d'harcèlement sexuel au travail et d'agression sexuelle
- **Prérequis** : aucun

Définitions

| | |
|---------------------------|--|
| Agissement sexiste | <p>Tout agissement lié au sexe d'une personne ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant</p> <p><i>Ce terme se distingue mal de la notion de harcèlement sexuel car le seul élément de différence est la non-répétition de l'acte.</i></p> |
| Harcèlement sexuel | <p>Il s'agit du fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant, humiliant ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile et offensante</p> |
| Agression sexuelle | <p>Il s'agit de toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise</p> |

Vidéo

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=58gAIFsvySE>



The image shows a YouTube video player interface. At the top left is the YouTube logo with 'FR' next to it. To its right is a search bar containing the word 'Rechercher'. The video player itself shows a man in a blue long-sleeved shirt holding a white paper, standing in front of a wall of grey acoustic panels. A large play button is centered over the video. Below the video frame, there is a red and white logo for 'INFRA ROUGE' and a title in red text: 'HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL LE GRAND TEST'. Below the title is a progress bar showing '0:00 / 11:11' and various control icons (play, volume, settings, full screen, etc.). Underneath the video player, there is an information icon and the text: 'France TV est une chaîne du service public français. [Wikipedia](#)'. At the bottom of the player area, the video title 'Guillaume Meurice questionne le harcèlement sexuel' is displayed.

Les différentes sanctions pénales

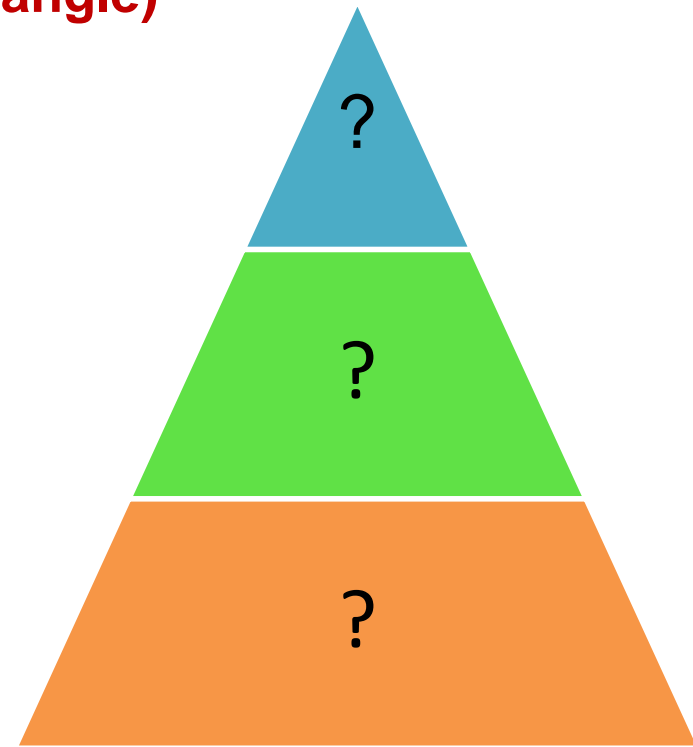
| | |
|---------------------------|---|
| Agissement sexiste | Ce type de délit est passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende |
| Harcèlement sexuel | Ce type de délit est passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende |
| Agression sexuelle | Ce type de délit est passible de 5 ans et de 75 000 euros d'amende La peine est augmentée jusqu'à 7 ou 10 ans lorsque l'agression est commise avec une ou plusieurs circonstances aggravantes sexuelle |

Exercice 2 : distinguer des situations d'agissement sexiste, d'harcèlement sexuel et d'agression sexiste

- Gradations – Exemples : classer les exemples ci-dessous en partant de la situation où la sanction pénale sera la moins importante (en bas du triangle) à celle où la sanction pénale sera la plus importante (en haut du triangle)**

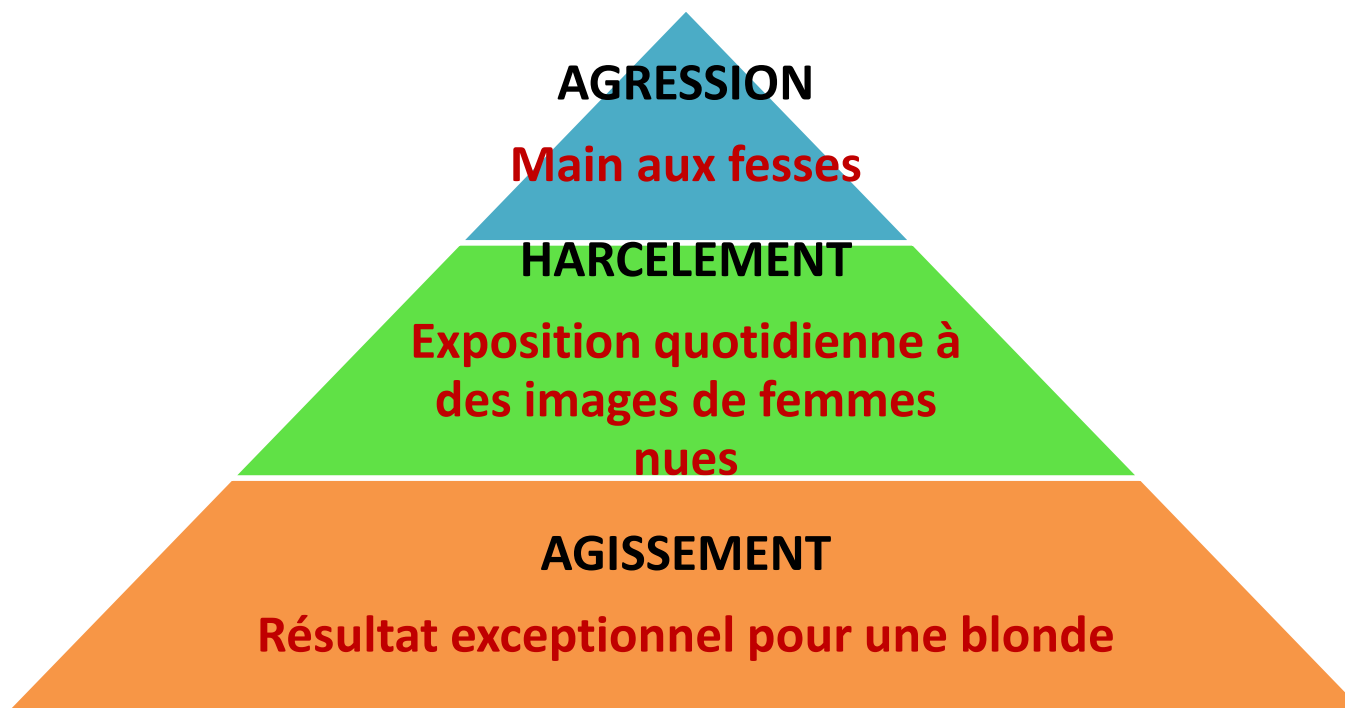
Exemples

- 1 - Exposition quotidiennes a des images de femmes nues (dans les vestiaires, dans les WC, sur les écrans).
- 2 - Main aux fesses
- 3 - « C'est un résultat exceptionnel pour une blonde ! Ben, Rigole c'est de l'humour ! »



Réponses à l'exercice 2 : distinguer des situations d'agissement sexiste, d'harcèlement sexuel et d'agression sexiste

- **Gradations – Exemples : classer les exemples ci-dessous en partant de la situation où la sanction pénale sera la moins importante (en bas du triangle) à celle où la sanction sera la plus importante (en haut du triangle)**



Pour aller plus loin

Portail de signalement des violences sexuelles et sexistes

12 100 147

 **Ministère de l'Intérieur** @Place_Beauvau · 27 nov.

NEW Le gouvernement lance aujourd'hui le portail de signalement des violences sexuelles et sexistes : un tchat gratuit, anonyme et accessible 24h/24.

Victimes, témoins : réagir peut tout changer !

interieur.gouv.fr/Actualites/L-a...

#NeRienLaisserPasser

#NeRienLaisserPasser
Réagir peut tout changer

portail de
signalement des
violences sexuelles et
sexistes

- Le tchat permet un **échange individualisé** avec un policier ou un gendarme spécialement formé.
- Il n'est pas obligatoire de déclarer son identité.
- C'est un service gratuit, **accessible 24h/24, 7j/7**, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Orienter les victimes vers le dépôt de plainte et faciliter une prise en charge sociale et/ou psychologique

 **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

 @Place_Beauvau  /ministere_interieur  @ministere_interieur www.interieur.gouv.fr